



La « fracture numérique », un système de (dé)classement qui vous veut du bien

Quelques considérations critiques sur une notion au centre des préoccupations

« La fracture numérique n'existe pas ». Cette affirmation provocatrice et ayant pour but d'attirer l'attention peut toutefois caractériser le fond de cet article. Après un bref retour historique sur la notion de « fracture numérique », nous verrons que celle-ci est susceptible de produire des effets par une dénomination qui tient du monde médical. Mobilisée par de multiples intervenants dans l'espace public, elle peut circuler à travers des « idées reçues » et n'est pas mise en question au regard des premiers concernés, dans notre cas les personnes en difficulté de lecture et d'écriture. En nous basant sur trois *focus groups* menés avec des apprenants de Lire et Écrire, nous verrons aussi que la « fracture » correspond à une norme qui disqualifie un ensemble d'usages et de représentations du numérique. Visant à une meilleure considération de nos publics, d'autres expressions sont, enfin, proposées en fin d'article.

Sébastien Van Neck

Lire et Écrire Wallonie

Mai 2022

« Les plus grands affrontements d'intérêts sont toujours aussi des "querelles de mots". »¹

Apparue dans un premier temps au sein de travaux de recherche étatsuniens dans les années 1990 et ensuite popularisée dans un discours proclamé par le Président Bill Clinton en 1996 à Knoxville², l'expression « *digital divide* » a rapidement été traduite en tant que « fracture numérique » dans le monde francophone. Dans les deux cas, l'idée renvoie à la même image, celle d'« une séparation, une division opérée par la numérisation » (Bruno Ollivier cité par Plantard, 2013)³. Dans la foulée de la « démocratisation » de l'accès aux équipements informatiques et à la connexion internet, tant dans les foyers que dans les milieux professionnels, la notion arrive dans le « débat public » au début des années 2000. La consigne est alors celle de se connecter.

La définition majoritairement attribuée a fait du chemin depuis la fin du vingtième siècle. À la fois dans le sens de sa ligne évolutive (on parle de « niveaux » ou de « degrés ») et dans celui des réflexions développées. Elle en vient à présent à recouvrir trois dimensions différentes (Brotcorne & al., 2021 ; Granjon, 2022), présentant à chaque fois des complexités supplémentaires et mettant en lumière la pluralité de ce qu'elle est censée désigner.

Il a d'abord été question de « fracture du 1^{er} degré » pour désigner les écarts dans l'accès aux technologies numériques. En plus de l'accès aux différents types d'équipements – ordinateur (fixe ou portable), smartphone, tablette, webcam... – et à une connexion internet, il est aussi question de la qualité de ces accès (le nombre d'outils disponibles, le type de logiciel utilisé, le réseau, l'emplacement de l'ordinateur au sein d'un foyer, la couverture réseau relative à la région géographique...).

Une deuxième voie a ensuite été développée, notamment au regard de la première, conçue depuis un prisme utilitariste selon lequel l'équipement et la connexion résoudraient le « problème » de non-utilisation (Granjon, 2022). Est donc apparue la notion de « fracture du 2^{ème} degré » qui s'oriente sur les différents types d'usage qu'ont les utilisateurs du numérique. Elle amène entre autres la question de l'autonomie dans sa manipulation. Cela soulève aussi l'enjeu des compétences techniques, d'une part, et, d'autre part, l'enjeu des compétences critiques sur la compréhension de leur fonctionnement.

Dans la deuxième moitié des années 2010, un troisième type de « fracture » a ensuite vu le jour. Portée au « 3^{ème} degré », elle indique les écarts dans les profits sociaux que chacun est à même de retirer ou non selon son utilisation des technologies connectées. Elle représente un enjeu d'autant plus d'actualité que la dématérialisation des services d'intérêt général⁴ gagne parallèlement en intensité. Tout le monde n'a pas la même possibilité, tant en termes d'accès que d'usage, de se débrouiller, ou de retirer un avantage, pour effectuer des demandes et recours sur les pages internet et applications de ces services. Les différences se cristallisent ici en inégalités.

¹ Accardo, A., (2021 [1983]). *Introduction à une sociologie critique*. Paris : Agone. p.117

² Dans son discours du 10 octobre 1996, le Président déclarait : « *We challenged the nation to make sure our children will never be separated by a digital divide* » (« Le défi pour notre nation est de s'assurer que ses enfants ne seront jamais séparés par une fracture numérique ») (Plantard, 2013).

³ Afin d'alléger les notes de bas de page et de différencier celles qui sont informatives des bibliographiques, les références complètes des travaux de recherche mobilisés sont renvoyées à la dernière page.

⁴ Ces services désignent « un large éventail d'activités de nature différente qui sont, aux yeux du législateur, nécessaires à la réalisation du bien commun : transports collectifs, soins de santé, services administratifs, etc. Les formes organisationnelles peuvent être diverses : institutions publiques, associations, mutualités, mais avec une mission commune d'intérêt général en vue de répondre à des besoins collectifs évoluant dans le temps et dans l'espace. En découle le respect des principes d'égalité dans l'accès au service, de continuité, de mutabilité et de neutralité de l'offre des services » (Brotcorne & al., 2021).

Cependant, une discussion critique peut être émise à l'égard de l'expression mobilisée et plus particulièrement sur la notion de « fracture » en tant que telle. Nous verrons dans cet article que sa formulation peut tendre à biaiser la compréhension à avoir des situations qu'elle est censée illustrer et, de façon corollaire, les actions à entreprendre à son encontre. Plusieurs extraits de *focus groups* menés en 2021 avec des apprenants de Lire et Écrire viendront également étayer le propos pour faire part de leurs usages et représentations des technologies connectées.

Cet article prend pour axiome le principe énoncé en 2020 par la sociologue Dominique Pasquier : « ne pas mesurer les pratiques des milieux populaires à l'aune de celles des classes supérieures » (2020, p.50). Par la même occasion, nous prétendons converger vers les propos tenus par la chercheuse en sciences sociales sur le numérique Périne Brotcorne, déclarant en 2021 que « la fracture numérique [est] un mauvais terme pour une bonne question » (Brotcorne & Faure, 2021, p.6 ; Coordination Éducation permanente Brabant wallon, 2021). Des locutions alternatives seront proposées finalement pour qualifier autrement les apprenants et populations concernées.

Ordre du numérique, numérique de l'ordre

Nous pouvons redouter que l'idée de « fracture numérique » renvoie à un certain fonctionnalisme (Kellner & al., 2010, p.112) qui serait inhérent à une appropriation attendue des technologies connectées et ce dans un contexte de leur expansion au sein des différentes sphères de notre quotidien. Une interprétation fonctionnaliste des choses « met en lumière la manière dont la société [satisferait] certains besoins invariants et inévitables, qu'ils soient physiques ou, surtout, sociaux » (Becker, 2002, p.254). La réponse à ces besoins indique, de ce point de vue, que ceux-ci constituent une fonction intrinsèque au bon déroulement du monde social, comme chaque organe est essentiel au corps humain. L'utilisation des dispositifs numériques, conçue selon des attentes collectives, représenterait dès lors un bien essentiel au bon fonctionnement de la société. Le sociologue Everett Hughes expliquait à ce sujet que :

« [C]lasser des événements et des circonstances selon l'opposition entre fonctionnel et dysfonctionnel est vraisemblablement d'une utilité en fin de compte limitée ; en partie parce que cela risque d'impliquer l'idée que quelqu'un sait ce qui est fonctionnel – c'est-à-dire bon pour le système ; et en partie aussi parce que ce sont des termes chargés de jugements de valeurs qui reposent sur l'hypothèse que le système existe en vue d'une fin précise et connue (...) » (cité par Becker, *ibid*).

Interpréter différentes situations de cette façon revient donc à comprendre les faits selon une perspective organique. C'est en ce sens qu'Élise Vandeninden invite à penser lorsqu'elle développe que le terme « fracture » emprunte à la « métaphore médicale » (2007, p.47). Ce rapport à la dimension biologique conduit alors à considérer la société comme « un grand corps en quelque sorte "naturel", une totalité organique à laquelle on ne peut toucher sans menace pour sa sécurité ou son identité » (*ibid.*). Parce que « la fracture » efface l'idée de conflit ou de discordances, l'organisme, donc la société, s'absout de causes qui lui seraient internes, dont celles se rapportant aux responsabilités politiques, Élise Vandeninden poursuit : « la fracture ne suppose aucune causalité sinon tout à fait extérieure au corps lui-même » (*ibid.*).

Intégrer que la « fracture numérique » tend à soumettre ce prisme devrait avertir sur les implications que l'expression renferme. En effet, parler en ces termes revient à définir un modèle de société spécifique, à dessiner un monde favorable au tout-numérique, à concevoir celui-ci comme une finalité : une fracture, il s'agit avant tout de la réparer. La réparation s'opère alors sur base du modèle de

référence, autrement dit, le bon côté de l'os brisé, le mauvais étant celui dont les pratiques et styles de vie sont déconsidérés et empêchent le bon fonctionnement du corps social.

Nommer les choses, c'est en exclure toute possibilité à être autre chose. Selon le nom donné, les manières d'agir ou de discourir sur la question seront également orientées. Avec la crise sanitaire liée au Covid-19, la notion de « fracture numérique » a brusquement gagné en popularité parallèlement à l'accentuation de la dématérialisation. Envisager des « actions de lutte contre la fracture numérique » est alors apparu être une nécessité dans le chef de nombreux protagonistes de la question (représentants politiques, chercheurs académiques, acteurs associatifs, instituts de promotion...).

Un problème social non-identifié

Nous pouvons ainsi observer qu'actuellement, dans un contexte de mise à distance physique des services d'intérêt général, un ensemble de plans ont été entérinés avec pour but de « lutter contre la fracture numérique ».

À l'échelle régionale wallonne, on peut à ce titre parler *a minima* du « Plan d'inclusion de tous les Wallons pour lutter contre la fracture numérique »⁵, initié par le SPW Emploi et l'Agence du Numérique avec différents partenaires publics et associatifs ; du Plan de relance de la Wallonie instituant cet objectif de « réduction de la fracture numérique » comme « programme d'action prioritaire pour sortir de la précarité »⁶ ; de la mesure « Coup de Pouce Digital »⁷ qui, outre le fait d'avoir été généralement bien accueillie au sein des associations bénéficiaires, est promue par le Ministre-Président de la Wallonie, Elio Di Rupo, comme levier dans la lutte contre la pauvreté et pour lutter contre la fracture numérique ; ou encore de la stratégie numérique de la Wallonie, Digital Wallonia, qui entend « lutter contre la fracture numérique » et, néanmoins, œuvrer dans le même temps à la dématérialisation de la santé, de l'administration et du commerce⁸.

Au niveau fédéral, le secrétaire d'État à la digitalisation et chargé de la simplification administrative Mathieu Michel entend mener également ce type de lutte avec son plan Connectoo. Il reprend ainsi les chiffres de l'enquête sur l'inclusion numérique de la Fondation Roi Baudouin qui évoquent 40% de la population belge « en situation de vulnérabilité numérique face à la numérisation croissante de la société » (Brotcorne & Mariën, 2020) pour les transformer en « 40% de belges souffrant de fracture digitale »⁹. Cette récupération puisant dans le registre de la souffrance, voire du pathos, surjoue alors

⁵ Premièrement appelé « Plan d'actions pour la médiation numérique de tous les wallons », ce plan n'est pas encore abordé dans l'espace public. Il est néanmoins évoqué par le ministre Willy Borsus au Parlement de Wallonie le 22 juin 2021 (<https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&iddoc=105102>), est décrit dans un article du numéro 95 de la revue L'Essor (https://www.interfed.be/wp-content/uploads/2021/04/wwwEssor_95.pdf, p.30-31) et a fait l'objet d'une présentation interne à Lire et Ecrire par des représentants du Service Public Wallon.

⁶ Gouvernement de Wallonie. (2022). *Plan de relance de la Wallonie*. Mis en ligne le 28 mars 2022, p.9 En ligne sur <https://dirupo.wallonie.be/home/publications.html>.

⁷ Coup de Pouce Digital est une mesure lancée par le Ministre-Président Wallon Elio Di Rupo en novembre 2020 à destination des centres d'insertion socioprofessionnelle. Avec pour objectif de « soutenir les publics les plus précarisés » en équipant « numériquement » les stagiaires, un budget de 4 millions d'euros a été alloué à l'ensemble du secteur. Sur base de ce budget, les CISP répondant à la mesure ont pu bénéficier d'un certain montant leur permettant à la fois d'acheter des ordinateurs portables à prêter à leurs stagiaires et d'un financement pour l'accompagnement de leur utilisation. Voir le communiqué de presse : <https://dirupo.wallonie.be/home/presse--actualites/communiques-de-presse1/presses/des-prets-dordinateurs-et-des-formations-informatiques-pour-les-stagiaires-des-centres-dinsertion-socio-professionnelle.html>

⁸ Digital Wallonia. (2018). *Stratégie Digital Wallonia 2019-2024*. En ligne sur <https://content.digitalwallonia.be/post/20181206135839/2018-12-06-Digital-Wallonia-2019-2024-GW-Complet.pdf>

⁹ Dos Santos, G. (2022). « *Anéantir la fracture digitale en Belgique d'ici 2030* » : *l'ambitieux projet de Mathieu Michel*. En ligne <https://www.dhnet.be/actu/belgique/aneantir-la-fracture-digitale-en-belgique-d-ici-2030-l-ambitieux-projet-de-mathieu-michel-62449c859978e23b8f3b6d29>.

la carte du médical et légitime de ce fait son ambition « à ramener ce chiffre à 0% d'ici 2030 »¹⁰. Cet objectif s'inscrit par ailleurs dans son Plan Fédéral de Simplification Administrative ayant pour but d'amener le citoyen à recourir de manière numérique aux administrations, celles-ci étant aussi sommées d'appliquer une politique du numérique par défaut.

Dans les différents plans cités, l'expression ne donne pas lieu à une définition. Ainsi, celle qui fait autorité dans la recherche scientifique, répartissant la « fracture » en trois niveaux, se retrouve concurrencée par une désignation parlant de « fracture » au singulier, limitant de ce fait la complexité des réalités vécues.

Elle est aussi facilement reprise par les médias qui ne prennent pas systématiquement le temps de l'adjoindre d'une définition pour mieux circonscrire l'enjeu qu'ils abordent¹¹. Bien que non-exhaustifs, plusieurs exemples d'actualité permettent d'illustrer l'ensemble confus que le terme recouvre. Selon les articles, la « fracture numérique » serait censée désigner la difficulté à « utiliser les outils informatiques » en mettant un accent spécifique sur les personnes âgées¹² ; elle conduit à des raccourcis en assimilant le fait d'« être en fracture numérique » et l'absence de passion pour les technologies¹³ ; elle serait synonyme d'« exclusion numérique » et supposerait une « impossibilité à accéder aux nouvelles technologies¹⁴ » ; elle pourrait être « réduite »¹⁵ par « la mise en place d'un service bancaire universel accessible à tous les citoyens mais [qui] vise[rait] plus particulièrement les personnes éprouvant des difficultés à faire face à la numérisation de la société et qui continuent à privilégier les opérations bancaires manuelles » ; du côté français, elle caractériserait par exemple les « 13 millions de personnes » qui en seraient « les victimes » pour recourir aux services publics¹⁶ ; ou encore les 20% de français n'ayant pas de smartphone (et de ce fait mis davantage en difficulté pour se procurer le pass sanitaire)¹⁷.

Les interventions et les plaidoyers de la part de multiples intervenants : acteurs publics, politiques, médiatiques, société civile... en viennent ainsi à constituer la « fracture numérique » comme un « problème social »¹⁸. Cependant, alors que tous semblent en apparence s'entendre sur la nécessité à agir dessus, l'absence de définition ne permet pas de « cadrer » (Neveu, 2017) correctement l'enjeu. La « fracture » concerne-t-elle un nonaccès et une utilisation non-standardisée des nouvelles

¹⁰ Bernard Lahire commente par ailleurs que ces types de discours « comportent des pointes d'exagérations, de violences fortes qui visent à emporter l'adhésion » (2005, p.181).

¹¹ À titre de contre-exemple, prenons cet article du Vif L'express qui mobilise l'expression mais s'appuie sur une étude de l'UCLouvain et avance une définition ressortant de la publication : <https://www.levif.be/belgique/la-fracture-numerique-mise-en-lumiere-par-le-confinement/>.

¹² <https://www.rtl.be/info/video/798454.aspx>

¹³ <https://www.lalibre.be/economie/digital/2021/09/17/fracture-numerique-la-wallonie-compte-beaucoup-moins-de-passionnes-des-technologies-que-la-flandre-XOSW4YGMWBFJPC327QV514FEP4/>

¹⁴ <https://www.rtf.be/article/inclusion-digitale-comment-eviter-la-fracture-numerique-10574481>

¹⁵ <https://www.lavenir.net/actu/societe/2021/09/29/nouveau-service-bancaire-universel-vraiment-suffisant-YUBTZBYTIBAHVAAZTCKUWPLLKA/>

¹⁶ https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-choix-franceinfo/fracture-numerique-ces-millions-de-francais-oublies-dans-les-demarches-administratives-de-plus-en-plus-connectees_4991214.html

¹⁷ https://www.lepoint.fr/high-tech-internet/le-pass-sanitaire-une-illustration-de-la-fracture-numerique-09-06-2021-2430190_47.php

¹⁸ Sans rentrer dans les détails de la construction des problèmes sociaux/publics, nous pouvons dire avec Érik Neveu que « constituer un problème public[social], c'est transformer une situation, une pratique, une expérience de vie, en quelque chose qui ne peut être tenu pour normal ou banal. C'est faire d'un enjeu ou d'une activité un objet de débat et de revendication pour qu'une action soit entreprise pour en changer le statut ou les effets. (...) Pour qu'il y ait un problème public[social], il faut qualifier une situation, l'associer à quelque chose d'inacceptable (une discrimination, un droit dénié), parfois inventer pour cela un mot qui sorte la question de l'invisibilité » (Neveu, 2017, p.6).

technologies ou bien des difficultés à recourir aux services d'intérêt général en ligne ? La différence est pourtant de taille : l'enjeu est-il que le citoyen gagne en savoir-faire numériques ou bien qu'il soit entièrement responsable dans son recours en ligne aux services précités ? Quelle orientation prend alors la « lutte contre la fracture numérique » ?¹⁹ – Notons, au passage, qu'aucun des plans énumérés plus haut ne prend une formulation telle que « Restauration de l'accès physique aux services publics » ou « Résorption de la fracture sociale des services publics » –. Parce que mal cadré, le problème de définition, et donc de formulation, pose aussi le problème d'opération. Par exemple, dans le cadre d'un évènement public portant sur l'« inclusion numérique », une commune wallonne formulait un de ses ateliers de la manière suivante : « Comment aller à la rencontre des personnes en fracture numérique ? Comment les trouver ? ». Face à la confusion qu'engendre toutes les mobilisations de l'expression, nous sommes aussi en droit de nous demander : « Qu'est-ce que les personnes dites en fracture numérique ont en commun ? ». La question reste ouverte. D'une part, étant donné les différentes catégories de population visées²⁰ et les sensibilités et appréhensions de chacun avec les nouvelles technologies, les points communs semblent extrêmement vastes et hétérogènes et, d'autre part, leur appropriation reste fort fluctuante au vu de l'évolution constante de ces technologies.

On le voit, la notion de « fracture numérique » est abordée de diverses manières. Elle en vient de ce fait à devenir à la fois polysémique et une notion de sens commun, un mot-valise d'autant plus mobilisé qu'il est aisé de le récupérer pour formuler des politiques publiques favorables au « tout numérique ».

La surexposition que rencontre ce terme amène à ce que Bernard Lahire appelle des « habitudes discursives » (2005, p.36) et à leurs effets. Le sociologue explique que « les producteurs de discours » à l'égard d'un problème social particulier « s'habituent progressivement à travers la lecture de la presse, de revues, d'ouvrages et la fréquentation de lieux de parole autorisés (stages de formation, journées d'études ou colloques), à des manières de dire et de penser » ce problème social. L'auteur continuant sur la communication de ces catégories de langage développe alors que « l'idée d'habitudes discursives permet de comprendre un paradoxe apparent, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de discours publics, préparés et travaillés, à savoir que les producteurs comme les récepteurs de ces discours peuvent, à force d'y être exposés ou de s'y exposer, acquérir de telles habitudes sans maîtriser exactement le sens de ce qu'ils disent, écrivent, écoutent ou lisent » (*ibid.*, p.37).

En d'autres termes, pour reprendre Pierre Bourdieu, ce type de circulation des discours peut conforter à penser la situation à travers des « idées reçues », c'est-à-dire « des idées reçues par tout le monde, banales, convenues, communes ; mais ce sont aussi des idées qui, quand vous les recevez, sont déjà reçues, en sorte que le problème de la réception ne se pose pas » (1996, p.30)²¹.

La formulation de la « fracture numérique », aussi bien sur le plan sémantique que sur celui de sa construction comme « problème », tend à disqualifier la participation des populations concernées, et dans notre cas, des personnes en difficulté de lecture et d'écriture, dans la compréhension de ce qu'elle renferme. C'est ce que Bernard Lahire soutient lorsqu'il exprime que « définir le "problème"

¹⁹ La question peut également se poser pour la notion d'« inclusion numérique ». Quel est le modèle d'« inclusion » ?

²⁰ Les trois déterminants principaux, renfermant encore des sous-déterminants, sont le niveau de diplôme, le niveau de revenu et l'âge (Brotcorne & Mariën, 2020).

²¹ Cette circulation d'« idées reçues » s'actualise d'ailleurs d'autant plus à travers, par exemple, des interventions réductrices – le mot est faible – dans l'espace public désignant l'ensemble des personnes en « fracture numérique » comme étant « celles qui n'en touchent pas une (sic) » en la matière, tel que l'exprimait un représentant (anonymisé) de stratégie numérique au cours de l'année 2022.

d'une façon ou d'une autre a des conséquences sur la manière dont on entend y remédier, ou y apporter une solution » (Lahire, 2005, p.33).

Une domination dans les points de vue

Parler en termes de « fracture », voire de « fracturés », est significatif du « champ de luttes » (Bourdieu, 2014, p.131) qui prend place dans les espaces de vie et d'activité que le « numérique » tend de plus en plus à occuper, et ce de manière paradoxale étant donné que l'appellation efface l'idée de conflit (Vandeninden, 2007).

En ce sens, il s'avère que les discours favorables au comblement de la « fracture numérique » tenus par des représentants politiques et instituts de promotion et de diffusion du numérique peuvent rejoindre ce que Pierre Bourdieu exprimait au sujet de la « pensée d'État » : ils « impose[nt] des principes de vision et de division communs, des formes de pensée » arbitraires de la problématique (2014, p.114).

Cette vision spécifique du numérique et du processus de numérisation serait probablement beaucoup plus hétérogène, et par là démocratique, si elle prenait en compte les usages numériques et la subjectivité des personnes reléguées dans la « fracture numérique ». Il serait question de s'intéresser à « l'étude des formes de vie et d'expériences sociales » (Lahire, 2005, p.35) que sous-tendent les relations aux technologies connectées. Cela présenterait l'avantage de comprendre la réalité sociale de manière plus complète et de diversifier les intérêts et valeurs trop rapidement associés à l'utilisation du numérique.

C'est ce que nous allons observer ici à travers plusieurs extraits de *focus groups* menés en novembre 2021 pour évaluer qualitativement la mesure « Coup de Pouce Digital ». Trois groupes d'apprenants issus d'une Régionale de Lire et Écrire ont été rencontrés, permettant ainsi à 9 femmes et 10 hommes en formation de s'exprimer sur la question que recouvre le numérique dans son vaste ensemble.

Des usages numériques invisibilisés

Sans tomber dans une vision idéalisée et tronquée du rapport des apprenants au numérique – toutes leurs « demandes d'aide » face à la dématérialisation suffisent à illustrer les difficultés qui peuvent être éprouvées –, il importe d'accorder une attention au fait que la quasi-totalité d'entre eux, à une exception près, utilisent des outils numériques. Quatre catégories structurant les pratiques ont de ce fait été relevées²².

La première correspond aux utilisations qui peuvent être regroupées sous la dénomination de « pratique-plaisir » (Villechaise-Dupont & Zaffran, 2004, p.133). Les apprenants se distraient et se divertissent au cours de ces activités en se concentrant sur leur dimension agréable. Il n'est ainsi pas rare qu'ils utilisent internet pour écouter de la musique en ligne, à l'instar d'Ab qui « aime écouter de la musique quand il est dans le train, dans la voiture ou l'avion » et de Hay : « Parfois, j'allume l'ordinateur pour mettre de la musique ou des choses comme ça pendant que je travaille. Vu que je viens de déménager, ça m'aide à me sentir moins seule ». De façon plus étonnante, deux participantes font part du temps de loisir qu'elles consacrent à s'occuper chacune d'une chaîne Youtube :

²² L'interprétation se limitera ici à une description des résultats sans rentrer davantage dans une analyse explicative de ceux-ci, au risque de sortir du thème principal de l'article.

« Ce matin, j'ai fait un montage, parce que je fais des vidéos sur Youtube. Sur ma chaîne, je donne des conseils... plus des "conseils famille". C'est mon mari qui m'a appris à faire les montages vidéo. (...) Je fais souvent des vidéos montrant de l'aide pour les réfugiés. On va donner à manger aux réfugiés avec mon mari et on filme ça pour montrer aux gens qu'il y a des personnes qui souffrent dehors et donc qu'il ne faut pas jeter sa nourriture mais aller la donner. Je demande d'abord aux gens si je peux les filmer. De la nourriture mais aussi des vêtements que mes enfants ne mettent plus. Je montre l'exemple. Je suis chrétienne, c'est quelque chose que j'aime bien faire. » (Li)

« Je fais un peu comme [Li], j'ai une chaîne Youtube mais je dois faire des montages et là, j'ai besoin d'aide pour les faire sur l'ordinateur. C'est beaucoup de vidéos sur la cuisine, ça m'est venu pendant le premier confinement. Je m'embêtais un peu et ça m'est venu, j'en ai eu envie. » (Eli)

Dans le même esprit que la « pratique-plaisir », une deuxième catégorie peut être identifiée en tant que « pratique-apprentissage ». Dans les expériences recueillies, celle-ci se concrétise par le biais de vidéos en ligne qui prennent majoritairement la forme de tutoriels étroitement en lien avec des activités de la vie quotidienne ou scandant sensiblement leurs journées :

« [J'utilise] Youtube pour apprendre le français, les dialogues, la conjugaison... » (Fah)

« Avec Youtube, j'aime bien regarder tout ce qui est cuisine. J'aime bien découvrir et puis le faire moi-même » (Hay).

« J'aime bien le maquillage et la coiffure, j'aimerais bien travailler avec ça [en Belgique]. Au Cambodge, je faisais ça comme travail. Je regarde des vidéos sur internet... J'en regarde tout le temps, parce qu'on peut y voir de nouvelles méthodes... » (Na).

« Moi, quand, j'ai un problème avec la voiture, j'ouvre [le smartphone], j'écris le mot de la pièce, les injecteurs, comment réparer les injecteurs... et le monsieur, il te montre tout de suite. « Tu fais ça, tu fais ça... », je regarde, je regarde. Je vais à la voiture et je la répare comme ça. Maintenant, ça fonctionne bien ! Au garage, j'aurais payé 400 euros. C'est magnifique... Je regarde tout ça, le monsieur il explique bien ! [S'enthousiasme] Il y a des gens, c'est magnifique : comment tu fais le pain, comment tu fais le travail, comment tu fais la cuisine, tout, tout, tout. Il manque juste l'âme. » (Ham)

La troisième catégorie concerne la facilité d'utilisation de l'ordinateur ou du smartphone. C'est le cas, d'abord, à propos de l'ergonomie ou de l'intuitivité qu'ils peuvent présenter. Ainsi, quand il s'agit d'entreprendre des démarches relativement longues, plusieurs personnes font part de la plus grande accessibilité de l'ordinateur face au smartphone en raison de la taille des écrans :

« Je m'informe et je regarde des nouvelles choses avec l'ordinateur, parce que le smartphone, je le trouve trop petit. Particulièrement, ça fatigue beaucoup l'énergie des yeux et de la tête. Le PC, c'est plus clair. Je peux plus facilement me poser et découvrir. » (Fra)

- Eli : « Pour moi, c'est plus visible avec l'ordinateur ! Sinon, j'ai besoin de grosses lunettes ! »
- Fam : « C'est aussi pour ça, moi. Je veux voir bien. Avec le téléphone, je ne peux pas. »
- Eli : « Quand c'est un ordinateur portable, c'est beaucoup plus facile en travaillant. Je peux faire le repassage et voir un cours ou quelque chose comme ça. »

Parallèlement, Li tient pour sa part des propos fortement représentatifs de la majorité des apprenants, et personnes peu scolarisées (Pasquier, 2020), en faisant part du plus grand rapport pratique que le smartphone peut représenter pour elle :

« Moi, (...) je pense que le GSM, c'est mieux. C'est plus vite possible. Plus rapide. Grâce aux applications, on accède plus vite aux choses. Comme la cuisine, pour la regarder, j'utilise mon GSM. »

Alors que le smartphone présente plus facilement l'avantage de contourner l'écrit que l'ordinateur ou le papier (Pasquier, 2020), une préférence peut toutefois être accordée chez certains à l'utilisation de logiciels de traitement de texte en tant qu'ils favorisent la netteté et la lisibilité du résultat lorsqu'il s'agit de se mettre à écrire. C'est ce que l'on peut lire à la fois dans les propos de Ma et de Ben :

« Je souhaite emprunter l'ordinateur pour écrire des leçons et tout ça... parce que le papier, c'est bien mais quand tu dois écrire un truc, sur le PC c'est plus facile. S'il y a des erreurs, ça ne se chiffonne pas comme sur le papier. » (Ma)

- Ben : « J'utilise l'ordinateur pour les cours. On doit faire des recherches, par exemple, souvent le vendredi, [la formatrice] nous donne un journal et on doit lire le journal et faire un résumé. Ben hop, je tape ça sur le traitement de texte et en même temps, je corrige les fautes. Il y a un correcteur de fautes. Je le sors sur ma photocopieuse et après, j'ai une belle page que je sais lire, bien nette. »
- *Vous avez plus facile à écrire sur l'ordinateur que... ?*
- Ben : « Mais même pour les lettres, hein. Si je dois écrire à la main, je vais écrire un peu plus vite, mettre deux "s" ou deux "l"... faire des erreurs... Moi, je préfère faire ça à la place par PC, c'est plus net, plus propre. (...) Parce que des fois, quand j'écris trop vite, j'arrive pas à me relire moi-même. »

On peut supposer, par ailleurs, que cette priorité donnée à l'écriture dactylographiée représente un moyen de valorisation de soi quand vient le moment de dialoguer, d'entrer en relation avec le monde peu familier de la culture écrite.

Enfin, quatrième catégorie, on ne peut parler des différentes pratiques qui ont cours sans évoquer les situations de limitation de l'usage²³, c'est-à-dire d'« usages limités » (Kellner & al., 2010). Cinq contraintes les structurent, aussi bien en termes de freins qu'en termes de causes purement externes :

- La crainte de commettre une erreur dans la réalisation de démarches administratives ou d'achats en ligne sans possibilité de rétroaction se révèle récurrente dans les échanges.
- L'affinité toute relative de certains avec l'écrit fait en sorte qu'ils se placent à distance d'utilisations nécessitant de passer par celui-ci, à l'instar des logiciels de traitement de texte.
- Les « savoirs de base » en matière d'informatique et les raccourcis clavier démobilisent celles et ceux qui n'y sont pas familiers. Il est question de savoirs tels que l'utilisation appropriée du clavier mais aussi de l'écran, la compréhension de ce que sont un logiciel, un moniteur, un navigateur, l'exploration de fichiers, la manipulation de la souris, la signification de l'acronyme « PDF » ou du sigle « @ »...
- Le coût financier de la connexion et de l'équipement informatique, ce qui contraint certains à utiliser un ordinateur pour le ménage voire à ne pas s'en procurer mais aussi à ne surfer sur internet qu'avec l'abonnement téléphonique dont ils disposent.
- Le travail domestique représente également une incapacité objective pour plusieurs femmes à se saisir davantage des nouvelles technologies. L'accompagnement scolaire des enfants et l'entretien du ménage constituent alors une priorité.

Ainsi, les personnes rencontrées, bien que répertoriées dans la « fracture numérique », ont des usages des nouvelles technologies mais parce que peu reconnus, ils sont soumis à une hiérarchisation qui les classe au pôle dominé de ce type de pratiques.

²³ Nous aurions également pu parler des souhaits à apprendre à utiliser davantage les nouvelles technologies dont les apprenants nous ont fait part mais cela fera l'objet d'une recherche dédiée ultérieure.

Positions et prises de position

La subjectivité des personnes considérées comme éloignées du numérique gagnerait également à être prise en compte afin d'intégrer leurs représentations et perceptions mais aussi leurs prises de position sur la problématique que représente le numérique et son extension croissante aux domaines de la vie quotidienne. Prenons deux perspectives différentes pour illustrer ce raisonnement.

Premièrement, celle relative à la manière de se définir et de se présenter. La consultation de quelques références nous permet d'avancer l'hypothèse selon laquelle toutes les personnes définies par des catégories de déclassement ne se désignent pas systématiquement elles-mêmes par ces catégories de langage dépréciatives qui mettent en évidence essentiellement leurs supposés déficits, renforçant par là leur stigmatisation. À titre d'exemples, il est courant que les personnes en difficulté de lecture et d'écriture s'opposent à l'utilisation du terme « illettrés » pour se qualifier (Villechaise-Dupont & Zaffran, 2004) ; les personnes au chômage semblent rarement se définir elles-mêmes comme « exclues » (Demazière, 1996, p.337)²⁴ ; bien que constituant un concept scientifique opérant, la notion de « classes populaires » apparaît très peu mobilisée par les populations concernées comme catégorie d'appartenance (Siblot, 2017). Concernant le thème du présent article, parmi trois enquêtes dernièrement menées à Lire et Écrire²⁵, il a été constaté qu'aucun apprenant n'utilisait délibérément l'expression « fracture numérique », ou « fracturé numérique », pour parler d'eux-mêmes et de leur expérience. Plutôt que de passer par une formule prêtant à la stigmatisation, ils semblent surtout tendre vers des propos descriptifs des situations qu'ils rencontrent et qui les mettent en défaut. Celles-ci font ici essentiellement référence à la confrontation aux services dématérialisés :

« Tous les gens qui n'ont jamais utilisé l'ordinateur, c'est pas facile. Parce que le problème, c'est qu'à l'heure actuelle, si tu ne sais pas manier un ordinateur, t'es deuxième ! Tu ne sais plus... T'es perdu ! Le problème suivant, c'est qu'on vient ici quand on ne sait pas lire et écrire. Moi, au début, j'avais du mal à lire et à écrire. Et maintenant, à la gare, ils ont trouvé comme solution, à la place de mettre un monsieur pour les tickets, t'as la machine, tu te débrouilles et si jamais tu prends pas ton ticket à la machine, t'as 7,50€ d'amende quand tu montes dans le train. » (Al)

- *Toi, [Mo], tu as emprunté l'ordinateur ?*
- Mo : « Pas beaucoup, moi j'aime pas... C'est la technologie qui ne m'aime pas ! »
- *Ah... Alors explique-moi un peu ça, j'aimerais bien savoir.*
- Mo : « J'ai attendu beaucoup de choses, avec l'hôpital, les factures... Tout ça, moi, je suis bloqué. »
- *Parce que ça passait uniquement par le PC... ?*
- Mo : « Oui. Et ça deviendra de pire en pire. Pour moi, c'est pas bon... »

« Tout ce qui est mails, écrire, envoyer, parler avec la banque, ça, je préfère le face-à-face. Ce qui rejoint la 2^{ème} photo [du photolangage] qui dit "Désolé, je ne suis plus disponible, allez demander à l'ordinateur", parce que j'ai l'impression qu'on met les gens dehors, au chômage et tout. Et utiliser les ordinateurs dans les gares, les banques... maintenant, il n'y a plus personne, c'est tout informatisé. » (Hay)

²⁴ Pour une discussion sur la notion d'exclusion, voir notamment : Messu, M. (1997). L'exclusion : une catégorisation sans objet. *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 27, pp.147-161. La notion d'« exclus de l'intérieur » développée par Pierre Bourdieu et Patrick Champagne invite également à une réflexion sur cette binarité, voir : Bourdieu, P., & Champagne, P. (2015 [1993]). Les exclus de l'intérieur. In Pierre Bourdieu (dir.), *La misère du monde*, (pp.913-923). Paris : Éditions du Seuil.

²⁵ Les *focus groups* menés pour évaluer la mesure « Coup de Pouce Digital » et deux récentes recherches, une en Wallonie et une à Bruxelles (Duchesne, 2022 ; Galvan Castaño, 2022).

Les apprenants rencontrés lors de ces *focus groups* font ainsi part de discordances et de situations de désajustements mais aussi, dans le même temps, d'un rapport relationnel empreignant ces situations.

Cela nous amène à la deuxième perspective éclairant leur subjectivité, celle concernant le fait que les apprenant·e·s ont un avis sur « la question numérique » et qu'ils tiennent à le faire savoir quand les conditions d'expression le permettent. Pourtant, on peut supposer que l'idée de « fracture » néglige cette dimension qui emprunte à la fois à la perception et à une relative « résistance », ou du moins, à une opposition. L'expression suppose également celle de gouffre, de fossé séparant nettement ceux qui en seraient frappés et ceux qui en réchapperaient. Cependant, en plus des usages présentés plus haut, des liens s'établissent depuis les supposés « out » vers les supposés « in » à travers leurs prises de position et représentations à l'égard de « l'informatique connectée »²⁶. Les discours qui en ressortent dépeignent essentiellement les risques de sa place au sein des relations et espaces de vie.

- Ham : « Moi, mes enfants, tout jeunes, ils sont déjà tout le temps devant la machine. »
- Sal : « C'est bien et c'est pas bien. Bien pour l'avenir et pas bien parce qu'ils se déconnectent de la réalité. »
- *Donc il y a quand même une impression d'être déconnecté de la réalité avec les ordinateurs ?*
- Sal : « Oui, par exemple, parfois dans les couples, même quand ils mangent, tu vois chacun devant son smartphone, il n'y a plus de discussion. »
- Hous : « Ça, c'est vrai, hein ! Et chacun dans sa chambre et chacun devant son smartphone. Donc il n'y a plus la vie sociale à la maison... »
- Sal : « Non... il n'y a plus de vie sociale mais virtuelle. On ne se voit plus. »

« Je note que la technologie, et plus les GSM et les tablettes, elle domine les gens aujourd'hui. Je prenais le train, il y avait deux parents et deux enfants. Les parents étaient en train de parler et les deux enfants étaient comme ça : [les mimant obnubilés par leur tablette]. Ça veut dire qu'il n'y a pas de livre, d'histoire pour les enfants. Ça, c'est... Il n'y a plus de contacts avec les parents. Pendant tout le voyage – je l'ai remarqué –, la tête comme ça sur la tablette. » (Fra)

- Mo : « Moi, je n'aime pas la technologie. Carrément, c'est une catastrophe. Ça sépare les gens. Pour moi, ça c'est de la violence, c'est de la vraie violence. On va perdre nos anciens travail, le travail manuel. (...) »
- Fat : « [Évoquant la robotisation des métiers] On va perdre la simplicité de la vie, je pense. »

Si la véracité de leurs propos ne sera pas vérifiée ici, l'enjeu est bien de mettre en exergue que par leurs perceptions et les représentations qu'ils peuvent avoir du « numérique », les apprenants tissent des relations qui estompent la séparation triviale dont ils seraient marqués avec la « fracture numérique ». Ainsi, des personnes considérées comme exclues peuvent avoir un jugement sur « ce qui les exclut » et, en ce sens, en même temps avoir une place – bien que peu reconnue – au sein de cet enjeu de société.

Conclusion : envisager des alternatives de considération

S'il serait abusif d'étendre le raisonnement des usages numériques et représentations des apprenants aux autres catégories de populations considérées en « fracture numérique », ces indications sont néanmoins élémentaires pour lancer la réflexion sur l'emploi d'autres expressions pour qualifier les apprenants dans leurs rapports au numérique. Car, en définitive, ce dont il est question, c'est

²⁶ Fabien Granjon définit l'informatique connectée comme « tout dispositif technique constitué, *a minima*, d'un système d'exploitation informatique et d'une connexion internet (smartphone, tablette, ordinateur, etc.) » (Granjon, 2022).

d'employer des termes qui reflètent adéquatement ce dont il retourne dans les situations qui mettent en scène le numérique et ses usagers. La question peut se poser avec encore plus d'acuité dans le cas d'organisations prenant la parole pour ces usagers, à l'instar du public de Lire et Écrire. Afin de ne pas rester coincés à la fois dans une vision stigmatisante et non-relationnelle – il n'y a pas de personnes en « fracture numérique » en soi, c'est toujours relationnellement – de ces situations, plusieurs expressions alternatives peuvent être mobilisées.

Dans une conception non-politique de l'utilisation du numérique, les « fractures d'accès et fractures d'usage » pourraient très bien être renommées en tant que **disparités d'accès et d'usage** car, finalement, à travers ces deux dimensions, il est uniquement question des différences sous-tendues parmi les utilisateurs.

De même, voire de manière complémentaire, il pourrait être pertinent d'employer les notions de « non-usage » et d'« usages limités » (Granjon, 2011, p.69; Kellner & al., 2010). Parler de « **non-usage** » permet de mettre en évidence des réalités effectives à la fois d'absence de mobilisation des TIC mais aussi de retrait quant à leur utilisation²⁷. La notion d'« **usages limités** » peut, pour sa part, permettre de décrire un bien plus large panel d'individus en faisant état d'utilisations restreintes tant par des causes externes (coût et qualité de la connexion ou de l'équipement, couverture réseau...) que par les affinités que l'on entretient avec les différents outils numériques, affinités qui peuvent notamment mener à des limitations volontaires. Il s'agit ainsi d'« usages partiels »²⁸, pour reprendre Justine Duchesne (2021), voire d'« utilisations épisodiques » (Kellner, & al., 2010, p.95) caractérisant les activités numériques.

Si l'on aborde une perspective politique des choses, plusieurs autres expressions peuvent alors être envisagées pour désigner des situations de rapport au numérique.

D'abord, les disparités (différences) d'accès et d'usage pourraient être formulées en termes d'« inégalités ». En ce sens, on rejoint la troisième conception de la « fracture numérique » car il est alors question de mettre en lumière les situations suite auxquelles les différences d'accès et d'usage deviennent des inégalités dans leurs conséquences sociales, quand elles conditionnent la participation sociale des individus mais aussi l'accès et le recours à des services fondamentaux. Il conviendrait alors de parler en termes d'**inégalités numériques**. Cette désignation présente, en outre, l'avantage de mettre le doigt sur la responsabilité politique dans leur production face à la dématérialisation des services d'intérêt général.

Néanmoins, l'emploi de cette expression pourrait être mal interprété et conduire à une forme d'utilitarisme selon lequel, pour répondre à ces situations, il suffirait de fournir des équipements et une connexion internet aux populations n'en disposant pas ou de procéder à quelques formations de médiation afin d'égaliser les usages des moins nantis numériquement. Cet égalitarisme se fonde sur le modèle dominant du numérique, autrement dit, pour filer à nouveau la métaphore médicale, le bon côté de l'os brisé. À nouveau, si cet aspect inégalitaire est mal interprété, des processus tels que ceux

²⁷ En reprenant les travaux de Sally Wyatt, nous pouvons par exemple distinguer 4 types de non-utilisateurs d'internet : « les "abandonnistes volontaires", qui n'utilisent plus internet par choix personnel ; les "abandonnistes involontaires", qui ont arrêté d'utiliser internet pour des raisons qui ne relèvent pas de leur volonté ; les "exclus", qui ne peuvent avoir d'accès par manque d'infrastructure ou de moyens socioéconomiques ; et les "résistants", qui n'ont jamais utilisé Internet par choix ». Sally Wyatt citée par Fabien Granjon (2011).

²⁸ Bien que nous puissions affirmer, pour relativiser, que la population, dans son extrême majorité, a des usages partiels en matière de numérique et qu'ils sont également conditionnés, il n'en demeure pas moins que les contraintes (ou bénéfiques) sont cumulatives et pèsent différemment au regard des « conditions concrètes d'existence » (Granjon, 2022, p.60).

de dématérialisation ne pourraient alors pas être remis en question de manière fondamentale. De ce point de vue, il serait, au final, plus juste d'emprunter la notion d'« **inégalités sociales-numériques** » (Granjon, 2022) pour nommer les situations au cours desquelles des individus sont mis en défaut, sont écartés, en raison de leurs usages numériques. L'ajout de ce deuxième adjectif a pour but de signifier que les inégalités sociales préexistent aux inégalités numériques qui en sont une conséquence et qui viennent ensuite aggraver les inégalités sociales précédentes. Fabien Granjon développe à ce sujet que « les inégalités sociales produisent des différentiels d'usage qui font également retour sur celles-ci et les renforcent en ce qu'ils amenuisent sensiblement la capacité de ceux qui sont socialement, économiquement, culturellement les moins dotés, à participer à une société de plus en plus technologisée » (*ibid.*, p.14). Ces situations inégalitaires sont donc à comprendre comme « le problème de l'appropriation et des usages des outils et services télématiques au regard des inégalités sociales leur préexistant et, conséquemment, celui du rôle des ressources numériques dans la détermination du champ des possibilités ou libertés ouvertes aux individus » (*ibid.*, p.58).

Enfin, de façon plus générale, pour spécifier autrement que la « fracture numérique » n'apparaît pas *ex nihilo* mais que c'est à la fois dans le regard de l'autre et dans des situations spécifiques qu'elle se cristallise, donc qu'elle est relationnelle, nous pourrions par exemple parler de « **lutte numérique** ». Cette dernière présente l'avantage de rendre explicite la dynamique qu'elle renferme, à la différence de l'aspect inerte de la fracture, et en même temps son absence de neutralité, rendue implicite avec la « fracture ». La notion de lutte met en lumière l'imposition d'une norme, dans la manière de voir et de concevoir les utilisations et la légitimité de l'extension de l'informatique connectée, par un pôle dominant en la matière, experts du numérique et mandatés politiques en tête.

Références bibliographiques

- Accardo, A., (2021 [1983]). *Introduction à une sociologie critique*. Paris : Agone.
- Becker, H.S., (2002). *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*. Paris : La Découverte.
- Bourdieu, P. (1996). *Sur la télévision*. Paris : Éditions Raisons d’agir.
- Bourdieu, P. (2014 [1994]). Esprits d’États. Genèse et structure du champ bureaucratique. In Pierre Bourdieu, *Raisons pratiques* (pp. 101-145). Paris : Éditions du Seuil.
- Brotcorne, P., & Mariën, I. (2020). *Baromètre de l’inclusion numérique 2020*.
En ligne sur https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2020/2020_08_24_CF.
- Brotcorne, P., Bonnetier, C., & Vendramin, P. (2021). La mise en œuvre d’une numérisation impensée dans des services d’intérêt général. *SociologieS*. DOI : <https://doi.org/10.4000/sociologies.16172>.
- Brotcorne, P., & Faure, L. (2021). *Guide pour une conception inclusive des services numériques*.
- Coordination Éducation permanente Brabant wallon. (2021). *Webinaire Droits numériques en Brabant wallon*. Mis en ligne le 31 mai 2021. En ligne sur <https://www.youtube.com/watch?v=DXhaEZxSdmE&t=8s> (47:40).
- Demazière, D. (1996). Chômage et dynamiques identitaires. In Serge Paugam (dir.), *L’exclusion. L’état des savoirs* (pp. 335-343). Paris : Éditions La découverte.
- Duchesne, J., & Van Neck, S. (2021). *Sortir du cadre, rentrer dans l’écran ? Pratiques numériques et recherche de justesse professionnelle en alphabétisation populaire*. Lire et Écrire Wallonie. En ligne sur <https://lire-et-ecrire.be/Sortir-du-cadre-rentre-dans-l-ecran>.
- Duchesne, J. (2022). *Le numérique dans mon salon*. Lire et Écrire Wallonie. En ligne sur <https://lire-et-ecrire.be/Le-numerique-dans-mon-salon>
- Galvan Castaño, I. (2022). *Les personnes analphabètes à l’épreuve de la dématérialisation des services d’intérêt général*. Lire et Écrire Bruxelles. En ligne <https://lire-et-ecrire.be/Les-personnes-analphabetes-a-l-epreuve-de-la-dematerialisation-des-services-d>.
- Granjon, F. (2011). Fracture numérique. *Communications*, 88(1), 67-74.
DOI : <https://doi.org/10.3917/commu.088.0067>
- Granjon, F. (2022). *Classes populaires et usages de l’informatique connectée. Des inégalités sociales–numériques*. Paris : Presses des Mines.
- Kellner, C., Massou, L., & Morelli, P. (2010). Des usages limités des TIC chez des professionnels de l’Éducation et du conseil dans le social. *Questions de communication*, 18, 89-112.
DOI : <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.415>
- Lahire, B. (2005). *L’invention de l’“illettrisme”*. *Rhétorique publique, éthique et stigmates*. Paris : La Découverte.
- Neveu, É. (2017). L’analyse des problèmes publics. Un champ d’étude interdisciplinaire au cœur des enjeux sociaux présents. *Idées économiques et sociales*, 190(4), 6-19. DOI : <https://doi.org/10.3917/idee.190.0006>.
- Pasquier, D. (2020). Une enquête sur les pratiques numériques en milieu populaire. *Journal de l’alpha*, 218, 50-61. En ligne sur <https://lire-et-ecrire.be/Journal-de-l-alpha-218-L-alpha-a-l-ere-du-numerique>.
- Plantard, P. (2013). La fracture numérique, mythe ou réalité ? *Éducation permanente*, 161-172.
- Siblot, Y. (2017). *La politisation des classes populaires*. Vidéo mise en ligne le 14 octobre 2017.
En ligne sur <https://www.canal-u.tv/chaines/cnrspouchet/la-politisation-des-classes-populaires> (10:20).
- Vandeninden, É. (2007). Fracture (sociale, numérique, etc.), *Quaderni*, 63, 46-48.
DOI : <https://doi.org/10.3406/quad.2007.1775>.
- Villechaise-Dupont, A., & Zaffran, J. (2004). *Illettrisme : les fausses évidences*. Paris : Éditions L’Harmattan.